

224C2057
FR0013233012-FS0780

23 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

INVENTIVA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 octobre 2024, la société de droit américain Perceptive Advisors, LLC (51 Astor Place, 10th Floor, New York, NY 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 octobre 2024, le seuil de 5% du capital de la société INVENTIVA et détenir 4 525 862 actions INVENTIVA représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société INVENTIVA².

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général de l'AMF, le déclarant a précisé détenir 1 508 620 bons de souscription INVENTIVA, exerçables jusqu'au 14 octobre 2024, chaque bon donnant droit de souscrire à 1 action INVENTIVA, au prix unitaire de 0,01 € et dont les caractéristiques sont décrites dans le prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 24-432 du 14 octobre 2024.

¹ Sur la base d'un capital composé de 87 077 695 actions représentant 99 939 380 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 24-432 du 14 octobre 2024 et communiqués de la société INVENTIVA du 14 octobre 2024.